

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ
COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le trois avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250403_4

👉 **Approbation du Compte Administratif 2024 - Budget général de la Ville.**

Date de la convocation

▪ 28 mars 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, HECTOR Ludivine, NOËL Laure, M. SENECA Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. MARLOT Loïc
Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOUGLEUX Jean-Luc

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	29	
Nombre de membres présents	23	
Nombre de suffrages exprimés	23	
Votes		
Contre :		Pour : 23

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	29	
Nombre de membres présents	24	
Nombre de suffrages exprimés	24	
Votes		
Contre :		Pour : 24

DÉLIBÉRATION N° 20250403_4
WIMEREUX
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux réuni sous la présidence (1) de M. Guy BOUTLEUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Luc DUBAËLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 913 189,83 €
Part affectée à investiss		5 027 469,99 €
Opérations de l'exercice	10 245 960,50 €	12 981 040,79 €
Totaux	10 245 960,50 €	15 866 760,63 €
Résultat de clôture		5 620 800,13 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	901 569,18 €	
	4 040 544,27 €	6 997 049,55 €
	4 942 113,45 €	6 997 049,55 €
		2 054 936,10 €

	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	901 569,18 €	7 913 189,83 €
	0,00 €	5 027 469,99 €
	14 286 504,77 €	19 978 090,34 €
	15 188 073,95 €	22 863 810,18 €
		7 675 736,23 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

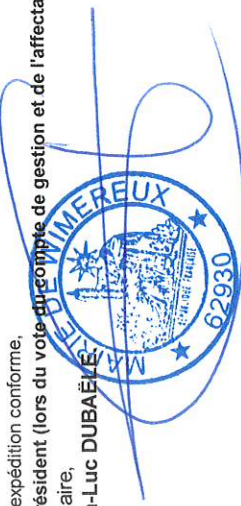
3 284 201,96 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 336 598,17 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

Le Président (lors du vote du compte administratif),
Le 1er Adjoint,
Guy BOUTLEUX



Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable